



Convention sur les armes à sous-munitions  
7<sup>ème</sup> Réunion des Etats parties (Genève, 4 au 6 septembre 2017)

Intervention prononcée par M. Gérard Chesnel,  
Ambassadeur, Président de la Commission nationale  
pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA)

---

Coopération et assistance internationale

Je vous remercie, monsieur le Président.

La France s'associe à l'intervention prononcée par l'Union Européenne, et je souhaiterais ajouter quelques éléments à titre national.

Je tiens tout d'abord à remercier l'Australie et l'Irak pour leur travail en tant que coordonnateurs pour la coopération et l'assistance.

La coopération et l'assistance sont des éléments indispensables à la mise en œuvre effective des engagements de la Convention sur les armes à sous-munitions, notamment dans les Etats les plus affectés. Le plan d'action de Dubrovnik rappelle les ambitions des Etats parties à cet égard, et souligne la nécessité pour les Etats qui en ont la possibilité de mettre en place des projets d'assistance. Ainsi, la France continuera à apporter son soutien aux Etats affectés qui en font la demande et à coopérer avec ses différents partenaires.

La France a mis en place de nombreuses actions d'assistance et de coopération contribuant à la réalisation des buts de la Convention d'Oslo et à la mise en œuvre de ses dispositions. Celles-ci s'inscrivent pour la plupart dans le cadre d'initiatives plus générales de déminage humanitaires. Permettez-moi d'en évoquer quelques-unes :

- La France accorde une importance toute particulière à la formation, et soutient depuis plusieurs années le centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution, ou CPADD, basé à Ouidah, au Bénin. Elle coopère également avec des administrations nationales de sécurité civile. A titre d'exemple, en 2016, une formation au déminage a été dispensée en France par le Centre de crise et de soutien du Ministère des Affaires Etrangères, au profit de spécialistes des forces de sécurité intérieure irakiennes et maliennes, permettant de former 45 démineurs.
- Dans le domaine de la dépollution, il est impératif de poursuivre l'élimination des sous-munitions non explosées et de remédier au minage systématique opéré par certains groupes terroristes. C'est pourquoi le Centre de crise et de soutien du Ministère des Affaires étrangères a soutenu en 2016 des actions de dépollution menées

par différents opérateurs en Irak et en Syrie et en 2017 à privilégier des pays en crise. En outre, la Commission Nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) a lancé avec l'ONG Hamap la première phase d'un projet de dépollution de la zone du fort de Madama au Niger.

- Enfin, en matière d'éducation aux risques, les actions du Centre de sensibilisation aux Restes Explosifs de Guerre, le CREG, ont touché plus de 3000 personnes, au travers de stages de sensibilisation sur les risques liés aux armes à sous-munitions, dispensés notamment à des membres d'ONG, journalistes, ou professionnels du tourisme appelés à se rendre dans des zones post-confliktuelles. Le CREG travaille également avec une bande dessinée intitulée « Mille et une mines », diffusée à plus de 5000 exemplaires en 2016, pour sensibiliser les populations des pays affectés, et notamment les plus jeunes.

La France continuera d'accorder dans les années à venir la plus grande importance à la coopération et à l'assistance prévues dans le cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Je vous remercie,